



S A M A T A N

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAMATAN
DÉPARTEMENT DU GERS

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04-04-2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le QUATRE du mois d'AVRIL, à DIX-NEUF heures, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de SAMATAN, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEBVRE, Maire de Samatan.

Date de convocation du conseil et affichage : 29/03/2024	Conseillers municipaux : 19
Date d'affichage de la liste des délibérations : 09/04/2024	Conseillers municipaux en exercice : 19
	Présents : 11
	Votants : 16

* **Présents :**

Mesdames Eliette CHAUCHE, Huguette DUPIRE, Marlène GREBIL et Josette ROUDIE.
Messieurs Erick CONSTENSOU, Stéphane LAVERAN, Hervé LEFEBVRE, Pierre LONG, Christian MAGNOUAC, Serge SASSIER et Didier VILLEMUR.

* **Excusés ayant donné procuration :**

Carole DAIGNAN a donné pouvoir à Huguette DUPIRE, Flavie FORTIN a donné pouvoir à Josette ROUDIE, Catherine LAURENS a donné pouvoir à Christian MAGNOUAC, Emmanuel PUJOL a donné pouvoir à Marlène GREBIL et Didier VILLATE a donné pouvoir à Serge SASSIER.

* **Excusés n'ayant pas donné procuration :** Madame Amélie BENEDET et Monsieur Christophe VASSEUR

* **Absent :** Monsieur Valentin LACAZE

* **Secrétaire de séance :** Pierre LONG

Numéro	Vote	Intitulé & Contenu
Information au conseil		Décisions prises en application de la délibération du 25/03/2021 : * F2024MAR06_01 : Renouvellement d'une case au columbarium
024AVR04_01 et 2024AVR04_02	Adoptées	Approbation des comptes de gestion 2023 (Budget principal et Budget annexe) : Le conseil municipal doit chaque année constater la conformité des comptes de gestion (comptable public) et des comptes administratifs (ordonnateur) et approuver par un vote les comptes de gestion.
2024AVR04_03 et 2024AVR04_04	Adoptées	Vote des comptes administratifs 2023 (Budget principal et Budget annexe) : Le conseil municipal s'est prononcé sur les comptes administratifs de 2023, c'est-à-dire le « réalisé » de l'année. Ils ont été adoptés après que le Maire soit sorti de la salle.
2024AVR04_05 et 2024AVR04_06	Adoptées	Affectation des résultats 2023 (Budget principal et Budget annexe) : Une fois les comptes administratifs adoptés et les résultats 2023 constatés, le conseil municipal a affecté ces résultats de façon à les reprendre dans les budgets primitifs 2024.
2024AVR04_07	Adoptée	Fixation des taux d'imposition 2024 : Le conseil municipal a adopté les taux des taxes locales pour 2024 (taux identiques à 2023).

Numéro	Vote	Intitulé & Contenu
2024AVR04_08	Adoptée	Attributions des subventions aux associations : Le conseil municipal a effectué l'attribution nominative des subventions aux associations qui interviennent à Samatan sur la base des propositions élaborées par les commissions de travail.
2024AVR04_09	Adoptée	Convention d'objectifs pour les associations recevant une subvention municipale de plus de 23 000€ : Le conseil municipal a autorisé le maire à établir avec l'association LSC une convention précisant les conditions de mise en œuvre de son activité, et notamment la mise en valeur de l'école de rugby.
2024AVR04_10 et 2024AVR04_11	Adoptées	Adoption des budgets primitifs 2024 (Budget principal et Budget annexe) : Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par le Conseil Municipal avant le 15 avril 2024. Par cet acte, le maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget primitif, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre 2024. Il est présenté à l'équilibre.
2024AVR04_12	Adoptée	Adhésion à la convention Bien vivre au travail du CDG 32 : La commune de Samatan a adopté la convention la liant avec le CDG 32 pour l'accompagnement et l'assistance à la gestion des ressources humaines.
2024AVR04_13	Adoptée	Modification du tableau des emplois : Le conseil municipal a décidé du passage d'un agent de la filière technique à la filière administrative, de l'extension d'un poste de journaliste et d'un poste au service des passeports.
2024AVR04_14	Adoptée	Modification du RIFSEEP : Le conseil a modifié le RIFSEEP adopté en décembre pour corriger une erreur matérielle.
2024AVR04_15	Adoptée	Création des emplois saisonniers : La mairie crée des postes temporaires nécessaires à la gestion des équipements de loisirs (base, piscine, camping) et au remplacement des agents municipaux en congés de juin à septembre 2024.
2024AVR04_16	Adoptée	Modification des attributions des indemnités aux élus : Le Conseil Municipal décide du nouveau taux à appliquer à l'indice de référence pour le calcul de l'indemnité du Maire et le calcul de l'indemnité des adjoints pour la maintenir au niveau 2023 malgré l'augmentation du point d'indice.
2024AVR04_17	Adoptée	Conventions de servitude pour branchement Maison Conte : Le conseil municipal a autorisé Monsieur le maire à signer des conventions avec Enedis pour effectuer le branchement électrique du bâtiment arrière de la Maison Conte.
2024AVR04_18	Adoptée	Reprise des espaces communs des lotissements privés : Le conseil municipal a adopté une position quant à la reprise des espaces communs des lotissements privés.

Affiché à Samatan le 09 avril 2024
Jusqu'au 09 juin 2024